

Parc amazonien de Guyane
Etablissement public du parc national



Conseil d'administration
Séance du 09 mars 2017

Délibération n°2017-233

**Approbation du compte rendu de la réunion
du Conseil d'administration du 10 novembre 2016**

Vu la Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux,

Vu le décret n° 2007-266 du 27 février 2007, créant le Parc amazonien de Guyane ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et accepté les modifications présentées et discutées en séance, décide :

Article 1 :

D'adopter le compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 10 novembre 2016, annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,

Claude SUZANON

Le Directeur,

Gilles KLEITZ

Le Commissaire du Gouvernement,
Pour le Préfet de Guyane,
Le Sous-préfe aux communes de l'intérieur,

Eric INFANTE

Parc amazonien de Guyane
Établissement public du Parc national



Conseil d'administration
Séance du 10 novembre 2016

Étaient présents :

1 - Représentants de l'État :

- Le directeur du service déconcentré chargé de la protection de la nature, représenté par **M. Arnaud ANSELIN**
- Le directeur du service déconcentré chargé de la santé, **M. Jacques CARTIAUX** représenté par **Mme Agnès ALEXANDRE BIRD**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'agriculture et de la forêt, **M. Mario CHARRIERE**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'équipement, représenté par, **M. Denis GIROU**
- Le directeur du service déconcentré chargé de la culture, **M. Paul LEANDRI** représenté par **M. Nicolas RUPPLI**
- Le représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie de la Guyane, **M. Philippe POGGI**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'industrie, représenté par **M. Didier RENARD**
- Le représentant du ministre de la défense, le commandant supérieur des Forces armées en Guyane, le **Général Pierre-Jean DUPONT** représenté par le **Colonel Jean-Côme JOURNE**
- Le directeur du service déconcentré chargé du tourisme, **M. Michel-Henri MATTERA** représenté par **M. Ary BEAUJOUR**
- Le représentant du ministre de l'Outre-mer, le chef du bureau directeur des affaires économiques, culturelles et sociales de l'Outre-mer, représenté par **Mme Sylvie DUROUSSEAU**

2 - Représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières :

- Le Président de la collectivité territoriale de Guyane, **M. Rodolphe ALEXANDRE** représenté par **M. Olivier MAIGNIEN**
- Un conseiller territorial, **M. Hervé ROBINEAU**
- Un conseiller territorial, **M. Gauthier HORTH**
- Le maire de la commune de Camopi, **M. Joseph CHANEL**
- Le maire de la commune de Papaïchton, **M. Jules DEIE**
- Le maire de la commune de Maripa-Soula, **M. Serge ANELLI**
- Le maire de la commune de Saint-Élie, **Mme Véronique JACARIA** représenté par **M. Rodrigue WILLIAM**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du moyen Oyapock, des hameaux situés sur les rives de la rivière Camopi et du centre bourg de la commune de Camopi, **M. Guy BARCAREL**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Oyapock et des hameaux de Trois-Sauts, **M. Jacky PAWEY** représenté par **M. Albert MIFSUD**

- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg et des hameaux de la commune de Papaïchton, **M. Chimili BOUSSOUSSA**

3 - Personnalités qualifiées

- Le Président du Comité de vie locale, **M. Akama OPOYA**
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Laurent KELLE** (WWF Guyane)
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Claude SUZANON** (Association SEPANGUY)
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Tristan BELLARDIE** (Association Kayak club Maripa-Soula-Lawa)
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Valérie LINGUET**
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Siong YA**
- Une Personnalité compétente dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, **Mme Marie-Paule JEAN-LOUIS**
- Un représentant d'associations de chasseurs, **M. Demoi DJANI** (Association des autorités coutumières de la communauté Aluku)
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Serge URBANO**
- Le directeur régional de l'ONF, **M. Eric DUBOIS**
- Un représentant du personnel, **M. Micky JACOBIE**

Étaient absents :

- Un conseiller territorial, **Mme Hélène SIRDER**
- Le président de l'association des maires, **M. David RICHÉ**
- Le président de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais, **M. Léon BERTRAND**
- Le président de la Communauté des Communes de l'Est Guyanais, **M. Georges ELFORT**
- Le président de la Communauté de Communes des Savanes, **M. François RINGUET**
- Le maire de la commune de Saül, **Mme Marie-Hélène CHARLES**
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg de la commune de Maripa-Soula, **Gran man Joseph JOACHIM**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Maroni de la commune de Maripa-Soula, **M. Atipaya ALOIKE**
- La présidente du Conseil scientifique, **Mme Marie FLEURY**
- Le représentant de la chambre de Commerce et d'industrie de la Guyane, **Mme Guylaine BOURGUIGNON**
- Le représentant de la Chambre d'agriculture de la Guyane, **Mme Béatrice LAU**
- Le représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Guyane, **M. Harry CONTOUT**
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Lucien PANAPUY**
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Gilles BOEUF**

Participaient à la réunion :

- **M. Eric INFANTE**, Sous-préfet chargé des communes de l'intérieur, représentant le commissaire du Gouvernement
- **M. Jean-Paul CATENESE**, Directeur régional des finances publiques de Guyane
- **M. Laurent GLADIEUX**, Commandant du centre de conduite des opérations Harpie
- **M. Jean-Pierre CHANARD**, Chef de la division opérations des FAG
- **M. Bruno APOUYOU**, Représentant du CCPAB
- **Mme Carine AMISSION**, Secrétaire du maire de Maripa-Soula
- **M. Gilles KLEITZ**, Directeur de l'Établissement public du parc amazonien de Guyane
- **Mme Bérengère BLIN**, Directrice adjointe de l'Établissement public du parc amazonien de Guyane
- **M. Yann SALIOU**, Secrétaire général de l'Établissement public du parc amazonien de Guyane
- **Mme Line-Rose EREPMOC**, Secrétaire générale adjointe de l'Établissement public du parc amazonien de Guyane
- **M. Jacques GRELOT**, Chef du service développement durable de l'Établissement public du parc amazonien de Guyane
- **M. Jean-Maurice MONTOUTE**, Chef du service communication de l'Établissement public du parc amazonien de Guyane
- **M. Antoine MESSAGER**, Chargé de mission charte de l'Établissement public du parc amazonien de Guyane
- **M. Denis LENGANEY**, Responsable surveillance du territoire de l'Établissement public du parc amazonien de Guyane
- **Mme Séverine CHAMPETIER**, Responsable du programme LEADER 2014-2020 de l'Établissement public du parc amazonien de Guyane
- Le personnel administratif de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane pour le soutien et la logistique du CA

La séance se tenait au siège de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane (PAG), à Rémire-Montjoly.

Le Président du Conseil d'administration (CA), Claude SUZANON, remercie tous les administrateurs pour leur présence et demande qu'une minute de silence soit faite à la mémoire de M. Louis TOPO (fiskal), décédé au mois de juillet, qui participait au CA du PAG en tant que représentant du Gran man JOACHIM.

Il accueille les administrateurs participants pour la première fois au CA du PAG et propose qu'un tour de table soit fait pour mieux se connaître.

Le quorum étant atteint, le Président fait lecture de l'ordre du jour de la séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2016

Le Président demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal qui leur a été transmis.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, la délibération est mise au vote.

Après la lecture de la délibération, le procès-verbal de la séance du 26 février 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activité de la direction

Gilles KLEITZ indique qu'il fera avec la directrice adjointe, Bérengère BLIN, une présentation synthétique de l'activité du PAG en 2016 qui s'est déclinée en 10 grands chapitres, pour lesquels ils citeront 1 ou 2 exemples. Pour l'inventaire des activités, il invite les administrateurs à consulter le dossier de travail dans lequel cela a été détaillé.

Il ajoute que la réalité du territoire fait que l'essentiel du budget du PAG est consacré au développement local dans les communes concernées par le PAG.

1 -La mise en œuvre de la Charte territoriale et développement durable

- Saül
 - Continuité de l'opération « Amazonie pour tous » qui s'est déroulée en octobre à Saül. Cette année l'accent était mis sur la déficience auditive. Il s'agissait de former les socioprofessionnels à l'accueil de ce type de public, à la langue des signes mais également de tester les applications (logiciels) mises en place. L'idée est développer cette accessibilité sur Maripa-Soula et Papaïchton à partir de 2017.
 - Organisation d'un trail à Saül par le PAG le 10 décembre 2016, en collaboration avec la mairie et la CTG, afin de donner de la visibilité à cette commune à travers un évènement sportif.
- Maripa-Soula
 - Construction d'éco-carbets à Taluen, en collaboration avec le RSMA, pour la collecte des déchets.
 - Aménagement du sentier de Gobaya-soula.
- Papaïchton
 - Prise en compte de la question du genre dans le développement, c'est-à-dire les relations homme/femme, par la tenue d'une formation et d'un diagnostic participatif au genre.
 - Aménagement du sentier La Source et travail sur l'interprétation (mise en valeur du sentier) avec une classe du collège.
- Camopi :
 - Lancement d'un appel à projet pour la mise en place d'activités (ateliers danses, perles, kayak...) pour les jeunes durant les périodes de vacances scolaires. Différentes associations locales y ont répondu.
 - Echanges transfrontaliers amérindiens (Guyane/Brésil) autour des contes (projet DIPOLOP-IRD) en mars 2016. Accompagnement des déplacements pour une cérémonie traditionnelle Téko en août. Préparation des rencontres transfrontalières franco-brésilienne 2017 entre les wayampi-wayana-teko de Camopi/Trois Sauts Maripa-Soula.
- Transversal :
 - Dialogue avec la DIECCTE pour la mise en œuvre de dispositif innovant au service de l'activité sur le territoire. Le dispositif MICROPROJETS lancé en 2013 est renforcé et renommé Sud Guyane Entreprendre.
 - Depuis septembre, recrutement de 6 Volontaires service civique notamment pour des missions éducation à l'environnement et au Développement Durable (EEDD) sur le territoire.

2 - Conventionnement-cadre

le PAG a :

- renouvelé la convention avec La Poste (transport courrier, économie familiale sur le territoire).

- signé une convention avec le Rectorat Guyane sur la mise en œuvre d'une stratégie EEDD (mise à disposition d'un professeur pour le PAG).
- signé une convention avec la CCEG concernant l'articulation de la politique sur la gestion des déchets, l'EEDD.... (le PAG a également signé une convention du même type avec la CCOG)

3- Surveillance du territoire

Mise en place de missions mixtes entre la gendarmerie, les FAG et les agents du PAG sur le territoire (Tampock, Alikéné, Abattis Cottica, Alicorne, Inipi...);

4 -Fonds Européens

- Appel à projet de la CTG concernant la valorisation de la biodiversité (Gestion des ressources Naturelles AMI Biodiversité). Le PAG y a répondu et son dossier a été présélectionné.
- Le PAG a déclenché des subventions CPER (contrat de plan Etat-Région) pour les projets suivants (en collaboration avec les communes concernées) : agro-transformation à Maripa-Soula ; mise en réseau du dispositif Microprojets ; construction de carbets de dépôt à Taluen- phase 2 ; aménagement du sentier Gobaya-Soula.

5 -Connaissance, recherche, accès aux ressources génétiques, espaces protégées

- Traitement de 8 dossiers avec la CTG (collectivité territoriale de Guyane) de demande d'accès aux ressources génétiques
- Poursuite du programme Pêche sur le Haut Maroni (quantification pour évaluer l'état de la ressource)
- Clôture de la mission Itoupé 2 (suivi de la biodiversité comme révélateur du changement climatique : zone sentinelle).
- Partenariat avec Météo France pour installer des petites stations-météo sur le territoire, notamment à Trois-Sauts
- Organisation d'une conférence-débat consacrée à l'arouman « plante utile, plante mythique », avec la Canopée des Sciences à Cayenne.

6- Gouvernance de l'Etablissement

- Réunion d'installation du Comité de vie locale (CVL) le 28 juin (après la tenue des conseils d'habitants de février à juin).
- Réunion du Conseil Scientifique en séance plénière en avril. Des ateliers sur la gouvernance et la stratégie de conservation sont prévus en décembre.

7- Investissements

- Livraison de la maison du Parc à Saül ;
- Démarrage de la construction de la Maison du PAG à Maripa-Soula
- Lancement de la consultation (marché public) pour la construction de la Maison du Parc de Camopi.

8- Coopération régionale

- Le PAG a déposé un dossier relatif au projet « Renforcement du dialogue entre aires protégées du Plateau des Guyanes » au Programme de Coopération Interrégional Amazonie (PCIA).
- Co-organisation avec le WWF Guyane d'ateliers régionaux réunissant des acteurs du Brésil, du Suriname, du Guyana, le WWF, le Conservation International sur la coopération des aires protégées. Ces ateliers se sont déroulés à Maripa-Soula les 31 mars et 1er avril 2016.

9- Vie de l'établissement Parc amazonien de Guyane

- Révision Règlement Intérieur de l'établissement ;
- Mise en vente des carnets du PAG « Arouman » (dans toutes les librairies de Guyane) et des Tee-shirt « Arbre de l'année Saül » ;

- En partenariat avec l'association « Ne Plus Jeter », recyclage des bâches usagées du service Communication en trousse, distribuées aux écoliers des territoires concernés par le PAG.

10- Participation aux travaux régionaux et nationaux

- Participation en février, à la demande de la députée Chantal BERTHELOT, à une table ronde à l'Assemblée Nationale concernant la lutte contre l'orpaillage illégal, M. Chimili BOUSSOUSSA (administrateur du PAG) était également présent;
- Participation au salon du tourisme de Guyane, aux journées des peuples autochtones (JPA) et au marché artisanal de Cayenne.

Gilles KLEITZ conclut par les décisions prises par la direction en 2015. Il y a eu 118 au total concernant l'autorisation pour des visiteurs à circuler en cœur de parc : dépose d'hélicoptère, ouverture de layon, installation de carbet, utilisation de matériel de pêche, prélèvement de minéraux...

Le Président du CA remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Serge URBANO demande s'il est possible de communiquer l'article sur la « Charte » demandé pour le colloque sur la gouvernance des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux auquel le PAG participera. En outre, concernant les 8 dossiers APA instruits, il souhaite savoir s'il y a eu plus de 8 demandes en amont puis comment le partage redescend vers le territoire. D'autre part, il rappelle que lors de la mission de rapporteur sur l'élaboration de la charte du PAG, il avait été demandé qu'une stratégie soit mise en place pour la conservation en zone cœur. Il souhaite savoir si cette stratégie est en cours d'élaboration et quand elle sera présentée au CA.

Il demande que les décisions du directeur soient jointes au dossier de travail transmis aux administrateurs, comme cela se fait dans les CA des autres parcs nationaux.

Berengère BLIN dit que, concernant le colloque sur la gouvernance des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux, le PAG a choisi de faire un retour d'expérience par une analyse autocritique de la mise en place de la charte. A ce jour, l'article n'est pas rédigé dans sa totalité. Pour résumer, il s'agit de montrer dans cet article en quoi la « Loi de 2006 sur les parcs nationaux » a été pensée pour prendre en compte le développement durable et d'autres réalités et comment dans les faits (par le biais d'illustrations concrètes) la déclinaison locale de cette loi s'est passée (les freins, les avantages, les inconvénients...). Cette façon d'aborder l'article a été décidé en collège des directeurs des parcs nationaux.

Gilles KLEITZ répond concernant l'instruction des demandes APA. Il rappelle que les demandes d'accès et partage des avantages sont sous l'ordonnancement de la CTG. Le PAG ne fait qu'instruire et proposer des avis sur les dossiers. La commission APA, présidée par la CTG, évalue chaque demande puis statue. Il précise qu'il y a encore 5 à 6 dossiers que le PAG doit instruire. Il y a une réelle incapacité à gérer rapidement le flux des demandes qui arrivent, une simplification du processus de demande est en cours et permettrait d'instruire plus rapidement l'ensemble des demandes. Cependant, avec la Loi biodiversité, l'ensemble de la France (donc de la Guyane) tombera sous le régime de protection de l'accès aux ressources génétiques alors que jusqu'alors cela ne concernait que le territoire du Parc amazonien de Guyane. Concernant le retour aux populations, l'ensemble des dossiers instruits ne concernait pas une utilisation commerciale des ressources mais uniquement de la recherche. Il a été convenu qu'une restitution des résultats de ces recherches soit faite aux populations.

Concernant la stratégie de conservation du cœur de parc, le PAG y travaille avec le conseil scientifique et pense aboutir en 2017. Dès que le travail sera achevé, la stratégie sera soumise à l'approbation du CA.

Joseph CHANEL dit que dans la liste des actions dont la direction a parlé, il n'a pas été mentionné les besoins de la commune de Camopi. Dans le cadre de la convention à signer avec le PAG, la commune souhaite une nouvelle platine, un distributeur de billets, une radio locale et l'amélioration de la distribution du courrier.

Gilles KLEITZ dit qu'il s'agissait de faire le bilan des actions réalisées en 2016, les actions à venir n'ont par conséquent pas été mentionnées. Tous les souhaits de la commune, dans le cadre de la convention d'application de la charte, ont bien été notés et il reste à trouver une date pour la signature de cette convention. Cependant, il tient à préciser que toutes les demandes de la commune ne relèvent pas des compétences du PAG, par exemple la mise en place d'un distributeur de billets. Pour ces demandes-là, le PAG pourra, au mieux, relayer la demande auprès des organismes compétents.

Les administrateurs n'ayant pas d'autres remarques, le président passe au point suivant.

3. Délibération sur le Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2016

Yann SALIOU précise avant de commencer que Line-Rose EREPMOC, jusqu'alors responsable financier, a eu une promotion par mobilité interne et est désormais secrétaire générale adjointe.

Il indique que le Budget Rectificatif n°2 (BR2) de l'exercice 2016 vient ajuster des recettes et des dépenses réalisées en 2016. En recette globale, il est à 8 468 825 euros. Il y a une différence positive de 67 179 euros par rapport au Budget Rectificatif n°1 (BR1). En dépense globale, en Autorisation d'Engagement (AE) on est à 9 660 148 euros, il y a une différence positive de 682 732 euros par rapport au BR1. En dépense globale, en crédit de paiement (CP), on est à 8 416 185 euros, il y a une différence négative de 597 865 euros par rapport au BR1.

Yann SALIOU détaille le BR2.

Concernant les produits qui représentent 7 464 384 euros, les ajustements ont porté sur :

- d'autres subventions pour la somme de 19 002 euros (par exemple le Programme Best Pécari + 8141,42 de solde de subvention).
- d'autres produits pour la somme de 113 155 euros (par exemple le paiement partiel suite à la saisie dans le cadre du dossier contentieux avec la société EIPOK concernant la construction de la maison du parc à Camopi, soit +86 410 euros).

Concernant les ressources qui représentent 1 004 441 euros, les ajustements ont porté sur l'encaissement en CP Investissement de -64 978 euros (remontée de dépenses en 2017)

Concernant les charges en « Personnel », le montant de l'enveloppe est à 5 104 800 euros, après rectification (AE=CP). Cela s'explique par le fait que pour la programmation LEADER tous les postes fléchés sur ce programme n'ont pu être pourvus car le programme ne démarrera qu'à compter du mois de novembre 2016. De même, certains postes affectés au programme microprojets ont été décalés dans le temps. Par conséquent, les moyens initialement prévus sur cette enveloppe ont été réévalués.

Concernant les charges en « Fonctionnement », le montant de l'enveloppe après rectification en AE représente 1 657 493 euros et en CP 1 807 756 euros. Des ajustements ont été effectués en AE compte tenu de la signature de nouveaux baux de location (logement en CP), ainsi que du projet relatif au partenariat avec la DIECCTE. Concernant les CP, seule l'actualisation des décaissements a été prise en compte.

Concernant les charges en « Intervention », le montant de l'enveloppe après rectification est en AE de 266250 euros et en CP 253 800 euros. Seule l'actualisation des décaissements a été prise compte en fonction des échéanciers des versements des subventions accordées.

Concernant les charges en « Investissements », le montant de l'enveloppe après rectification est en AE de 2 630 600 euros et en CP 1 249 829 euros. L'ajustement en AE est dû d'une part au transfert constaté de l'enveloppe personnel (+100 000 euros) pour la notification de tous les lots du marché de construction de la maison du parc de Maripasoula, et d'autre part, des AE ouverts pour la notification du marché de construction de la maison du parc de Camopi (+600 000 euros). L'ajustement en CP tient compte de l'actualisation des décaissements, et notamment sur l'échéancier rattaché à la construction de la maison du parc de Maripasoula (retard de chantier).

Yann SALIOU conclut en disant que l'équilibre global de ce BR2 est réalisé avec un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement de 689 783 euros. Le Fonds de roulement 2016 en brut prévisionnel de l'établissement constaté au 31 décembre 2016 sera de 2 298 863,07 euros. Il correspondra à 3,8 mois de charges, soit -1,2 mois de charges par rapport à la fin de l'exercice 2015. Concernant la trésorerie, son montant est estimé à 1 189 297,05 euros. Il correspondra à 2 mois de charges, soit +1 mois par rapport à la fin de l'exercice 2015.

Le besoin en fonds de roulement brut constaté au 31 décembre 2016 sera positif et s'élèvera à 1 109 566,02 euros. Il correspondra à 1,9 mois de charges, soit -1,4 mois de charges par rapport à la fin de l'exercice 2015.

Le Président du CA remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Laurent KELLE demande des explications concernant le dossier EIPOK.

Line-Rose EREPMOC explique qu'il s'agit du premier marché lancé pour la construction de la maison du parc à Camopi. Le prestataire retenu a été la société EIPOK qui a abandonné le chantier en cours de construction (à l'étape de la fondation). Le PAG a donc entamé une procédure en contentieux pour le remboursement des sommes déjà engagées. Le jugement est tombé et le prestataire a eu des pénalités à rembourser au PAG.

Gauthier HORTH demande des explications concernant le contrat d'études prospectives (CEP) en cours.

Gilles KLEITZ dit que le CEP porte sur le territoire du Haut-Maroni (Maripa-Soula et Papaïchton) tout champ économique confondu (tourisme, transport, agro transformation, le minier n'est pas exclu) avec une analyse sur les potentiels de formation, d'emplois et de filières sur ce territoire.

Berengère BLIN ajoute que c'est différent du « CEP mines » en cours.

Denis GIROU dit qu'en réduisant le fonds de roulement et la trésorerie, on diminue de fait les marges de manœuvre de l'établissement en cas d'imprévus. Il demande si le PAG a fait pour 2017 une estimation des impacts possibles en cas de retard de versement des subventions attendues.

Yann SALIOU dit qu'une estimation a été faite particulièrement pour le programme LEADER pour lequel le PAG devra avancer les fonds durant l'année 2017.

Les administrateurs n'ayant pas d'autres remarques, après lecture du projet de délibération, le président met au vote la délibération concernant l'approbation du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2016. La délibération est adoptée à la majorité (moins 1 abstention).

4. Délibération sur le Budget Initial de l'exercice 2017

Yann SALIOU dresse quelques éléments de contexte de l'élaboration du Budget Initial 2017 (BI 2017). Il rappelle que le « quasi-statut » sera effectif pour les agents contractuels à compter du 01 janvier 2017. Le ministère de tutelle a par conséquent augmenté la subvention pour charges de service public (SCSP) de 460 000 euros par rapport à la SCSP 2016 (+6,5%) pour prise en compte du surcout du quasi-statut et abondement de la trésorerie.

Le BI 2017 continue dans la logique du COB 2015-2017 avec le maintien de la surveillance du territoire par 2 missions de surveillance liées à la lutte contre l'orpaillage illégal, des missions terrestres et fluviales, suivi MES (matières en suspension)... Un point fort est mis sur la connaissance par la poursuite des programmes déjà engagés (par exemple la gestion des ressources halieutiques). La priorité est mise sur les actions structurantes de soutien au développement et d'amélioration du cadre de vie, l'accompagnement des acteurs de la filière bois (chantier école), l'agriculture (filiale agroalimentaire), le tourisme (mise en œuvre projet « tourisme handicap », le patrimoine (patrimoine bâti,..). Les actions d'éducation à l'environnement sont également mises en exergue par le soutien de projets de classe et périscolaires, la création de supports pédagogiques, la mise en place d'évènements...

Yann SALIOU détaille le BI 2017.

Il dit que le montant total de recettes est estimé à 8 698 640 euros, soit +3 % en 2017 par rapport aux estimations 2016. Cette augmentation tient compte de l'augmentation de la SCSP de 460 000 euros, des acomptes sur des projets financés à hauteur de 50% tels que Leader, le programme « Amazonie pour tous »... et des soldes à percevoir sur des crédits d'investissements.

Concernant les charges de « Personnel », le montant de l'enveloppe est de 5 543 762 euros, soit +9 % en 2017 par rapport aux estimations 2016, qui représentera 70% du budget de fonctionnement total de l'établissement. Cette augmentation est principalement due à :

- l'impact des mesures nouvelles (quasi-statut, revalorisation point d'indice....)
- l'extension en montant annuel de la variation d'effectifs (arrivées/départs),
- des nouveaux emplois sous-plafond (Leader, Microprojets, agrobiodiversité)

Il précise que le plafond d'emploi du PAG est le même depuis 2015, soit 85,80 ETPT sous plafond autorisés par le ministère. 13,08 ETPT hors plafond seront financés par des ressources extérieures (ressources comptabilisées en droits constatés).

Concernant les charges de Fonctionnement, le montant de l'enveloppe prévisionnelle est de -7% en AE et de -4% en CP par rapport aux estimations 2016. En comptabilité budgétaire un besoin d'AE estimé à 1540343 euros et un besoin de CP estimé à 1 731 632 euros. Soit une baisse en AE (-117 150 euros) et en CP (-76114 euros),

Concernant les charges d'Intervention, le montant de l'enveloppe prévisionnelle est de -5 % en AE et en CP par rapport aux estimations 2016. En comptabilité budgétaire un besoin d'AE estimé à 254 650 euros et un besoin de CP estimé à 242 069 euros, soit 3% des dépenses globales.

Concernant les charges d'Investissement, en comptabilité budgétaire un besoin d'AE estimé à 353 316 euros et un besoin de CP estimé à 1 992 226 euros. Soit une baisse en AE de -2 227 284 euros et une hausse en CP de +742 397 euros. L'enveloppe concerne une prévision de dépenses de 264 940 euros pour les besoins en investissements courants (logiciels, renouvellement ou acquisition de matériels techniques et outillage...) et 1 727 286 euros comme reste à payer en 2017 sur les programmes de construction en cours (maison du parc de Maripasoula tranche 1, maison du parc de Camopi et finalisation des constructions antérieures à Saül et à Camopi).

Line Rose EREPMOC prend la parole et poursuit en disant que le montant global des recettes représente 8 698 640 euros et le montant global de besoins CP est de 9 509 699 euros, soit un solde budgétaire

déficitaire estimé à -811 059 euros. L'équilibre financier de l'établissement s'effectuera par un prélèvement sur la trésorerie disponible non fléchée (trésorerie qui sera constatée en début d'exercice 2017).

En comptabilité générale, le total en charges tient compte des opérations d'ordre (dotations aux amortissements) qui s'élève à 7 880 473 euros et un total en produits (comptabilisation en droits constatés – opérations cofinancés, reprise sur amortissement) de 8 080 473 euros, soit un résultat excédentaire de +200 000 euros.

Le BI 2017 fait apparaître un solde budgétaire déficitaire de -811,059 euros équilibré par la trésorerie disponible. La trésorerie estimée au 31 décembre 2017 sera à +378 238,09 euros, soit 0,6 mois de charges. Le prélèvement sur le fonds de roulement sera de 1 477 722 euros. Le niveau du fonds de roulement en fin d'exercice sera de 821 141,07 euros, soit 1 mois de charges.

Le Président du CA remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Tristan BELLARDIE demande comment on passe de 3 emplois sous plafond en 2016 à 13 emplois sous plafond en 2017.

Gilles KLEITZ dit qu'il s'agit principalement des emplois financés par des fonds européens : 4 pour le LEADER, 2 pour l'AMI Biodiversité et 7 volontaires de service civique. Le PAG souhaite également prendre des apprentis mais leur embauche n'est pas encore financée. Tout fond mobilisé et géré par le PAG mais venant de l'extérieur doit être accompagné d'emploi pour utiliser ces fonds.

Gilles KLEITZ informe qu'à ce jour l'établissement n'a pas reçu la notification écrite du ministère concernant le budget 2017 mais a l'obligation de le faire approuver en CA. Le BI 2017 présenté tient compte des informations reçues par mail et lors du dernier séminaire des directeurs des parcs nationaux. L'arbitrage final par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et la Mer n'a pas eu lieu et cela peut différer des chiffres présentés à ce CA. Tant que le PAG n'a pas reçu la lettre de notification, il n'y a aucune assurance concernant le maintien des ETPT, étant donné que les services publics mettent en œuvre une politique de baisse de 2% des effectifs. Ce flou est très inconfortable pour l'Etablissement.

Il précise que les années précédentes, le budget initial était toujours fait et voté par rapport à la lettre de notification du ministère.

Claude SUZANON propose qu'une motion soit prise afin de faire savoir au ministère qu'il est inadmissible « de naviguer à vue » et qu'un budget soit voté sans notification. Néanmoins si le CA valide le budget présenté, il exige qu'il soit maintenu. Il rappelle que le contexte du PAG fait qu'en plus des missions dévolues à un parc national lambda, le PAG doit également assurer d'autres missions qui grèvent son budget (importante logistique de transport, des trajets longs, orpaillage illégal...).

Serge URBANO demande quelles seraient les conséquences si le PAG recevait la lettre de notification qui différerait du budget qui aurait été approuvé en CA. En outre, il demande si en 2016 le PAG a été impacté par une baisse d'effectifs. De plus, il voudrait savoir si on a une idée du volume du socle d'emplois nécessaire pour que le PAG assume ses missions propres, notamment par rapport à la charte.

Gilles KLEITZ dit que du fait de la situation du territoire, plus de la moitié des emplois du PAG sont liés à la logistique (piroguier, layonneur, relais, surveillance...). Dans le cadre de l'AFB, l'exercice a été fait de voir quels étaient les métiers « délocalisables » dans les parcs nationaux. Pour le PAG il y en avait très peu (4 ou 5). La mutualisation ne serait possible qu'au niveau régional (avec le parc naturel régional, autres organismes de l'environnement...). De plus, le PAG a plus de missions de développement local et durable que les 9 autres parcs nationaux, toujours dû à la situation du territoire. L'établissement aurait besoin d'une dizaine d'ETPT en plus en permanence. Le PAG a du mal à faire comprendre que son territoire en zone de cœur est dix fois plus grand que celui de tous les autres parcs nationaux réunis. Au total, le PAG a besoin de 60 emplois « terrain », 20 emplois techniques et scientifiques, et 15 emplois administratifs et d'accueil.

Il dit qu'en 2016 le PAG n'a pas été directement impacté mais les parcs nationaux ont subi une baisse de 5 ETP en cours d'exercice (Mercantour, Pyrénées, Port-Cros....) pour les attribuer aux aires marines. Le PAG a eu une baisse de 1, 2 en terme d'ETPT (en temps de travail).

Au cas où la lettre de notification budgétaire 2017 différerait du budget voté, le CA devrait lors du premier CA de l'année 2017 voter un budget rectificatif conforme à la notification.

Serge URBANO dit qu'il serait intéressant de faire voter le budget en l'accompagnant de recommandations ou de réserves concernant l'effectif nécessaire pour répondre aux besoins du territoire.

Claude SUZANON dit que le problème vient surtout du fait que depuis plusieurs années, la création de nouveaux organismes de l'environnement est faite à fonds constants, c'est-à-dire qu'il faut répartir le même budget global et les mêmes emplois sur un nombre d'organismes croissant. Il est vrai qu'il faut soutenir la démarche de création mais il faut, au préalable, se donner les moyens de ses ambitions.

Gauthier HORTH dit que le ratio fait entre la surface du PAG et le budget alloué est dérisoire. Etant donné qu'il y a très peu de chance que le budget soit proportionnel à la surface du PAG, il propose de prendre une motion pour demander la réduction de la surface du PAG de mille fois de manière à ce que l'établissement puisse réellement répondre à ses missions (avec des moyens qui correspondent à la surface du territoire).

Denis GIROU dit que trouver l'adéquation mission/moyen est compliqué car on ne peut pas appliquer un indicateur unique à tous les parcs. Le PAG met la surface de son territoire en avant mais d'autres parcs peuvent mettre en avant le nombre de visiteurs par an (jusqu'à 1 million), d'autres la population.... C'est l'objectivisation de tous ces critères qui permettent de déterminer les moyens qui sont alloués à chaque parc national.

Concernant l'incertitude des moyens qui seront alloués, malheureusement l'ensemble des établissements publics sont dans le même cas. Néanmoins, s'il s'avérait que la notification impacte significativement le budget voté, il serait judicieux de provoquer une réunion extraordinaire du CA dès le mois de janvier.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le Président met au vote la délibération approuvant le budget initial 2017. Après lecture de la délibération, elle est approuvée à la majorité (moins 1 abstention).

Les administrateurs sont favorables à la prise d'une motion. Le président propose d'avancer sur les points à l'ordre du jour pendant qu'une proposition de texte pour la motion sera mise au vote avant la fin de la séance.

5. Délibération sur l'indemnité kilométrique vélo

Gilles KLEITZ informe qu'un décret datant du 31 août 2016 a institué, à titre expérimental, une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo. Cette indemnité est prise en charge au vu d'une déclaration sur l'honneur de l'agent, s'engageant à utiliser un vélo pour assurer tout ou partie du trajet entre sa résidence habituelle et son lieu de travail. Il faut que l'agent effectue un trajet d'au moins un kilomètre par jour.

La prise en charge correspond au montant de l'indemnité kilométrique vélo (soit 25 centimes d'euro par kilomètre) multiplié par la distance aller-retour la plus courte pouvant être parcourue à vélo entre le lieu de résidence habituelle de l'agent et son lieu de travail ainsi que par le nombre de jours de travail annuel de l'agent. Le montant maximum pris en charge par l'employeur est fixé à 200 euros par an et par agent.

Le Président du CA remercie l'intervenant et passe la parole aux administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, le Président met au vote la délibération approuvant la mise en place de l'indemnité vélo. Après lecture de la délibération, elle est approuvée à la majorité (moins 1 abstention).

6. Délibération concernant le seuil de poursuites en matière de recouvrement de créances

Yann SALIOU dit que l'article 28 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique prévoit la possibilité pour l'établissement d'entamer des poursuites en cas de créance. Il convient de définir des seuils de poursuite proportionnels aux actes et au produit attendu. Le PAG en accord avec les autres parcs nationaux, propose les seuils suivants :

- Lette de relance : à partir de 5 euros.
- Mise en demeure de payer : à partir de 30 euros.
- Saisie par voie d'huissier (saisie attribution, saisie rémunération, saisie mobilière) : à partir de 200 euros.
- Saisie de créances simplifiée : à partir de 50 euros.
- Saisie de créances simplifiée notifiée à un établissement bancaire : à partir de 160 euros.

Il ajoute qu'en l'absence de paiement en dessous de ces seuils, la dette sera automatiquement présentée en non-valeur.

Le Président du CA remercie l'intervenant et passe la parole aux administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, le Président met au vote la délibération approuvant les seuils de poursuites en matière de recouvrement des créances. Après lecture de la délibération, elle est approuvée à la majorité (moins 1 abstention).

7. Délibération sur la Stratégie Leader 2 / GAL Sud

Séverine CHAMPETIER rappelle que les communes concernées par la candidature LEADER GAL Sud pour la programmation 2014-2020 sont Saül, Maripa-Soula et Papaïchton, la commune de Camopi ayant décidé d'être rattachée au GAL de l'Est.

Actuellement, la candidature du GAL Sud a été retenue et validée. La phase de conventionnement entre l'autorité de gestion (la CTG), l'organisme payeur (l'ASP), la structure porteuse (le PAG) et l'entité locale (le GAL Sud) est en cours.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer sur les points clés de ce conventionnement, à savoir la stratégie de développement local, le plan d'action, la maquette financière et la gouvernance du GAL Sud.

Dans le détail, la stratégie retenue met l'accent sur la notion de « lien » (entre espaces, territoires, acteurs, structures...) autour des ressources locales, humaines, naturelles et culturelles qui font la spécificité du territoire. Cette stratégie locale se décline en 3 axes (qui eux-mêmes se déclinent en 6 fiches actions).

Le premier axe se concentre sur l'accompagnement de la ressource humaine locale dans sa montée en compétence générale et dans sa professionnalisation pour un développement endogène respectueux des ressources naturelles.

Le deuxième axe se concentre sur la valorisation des ressources patrimoniales locales à travers le développement du tourisme, de l'action culturelle et de l'EEDD pour une plus grande attractivité.

Le troisième axe se concentre sur le renforcement du lien entre les acteurs et entre les territoires à travers la coopération et l'animation du territoire pour une ouverture du Sud Guyane

Séverine CHAMPETIER détaille le plan d'action décliné en 6 fiches actions.

- **1 - Développer l'employabilité, l'entrepreneuriat et la culture projet.** Les types d'actions porteront sur la conception et la mise en œuvre de formations transversales adaptées ; l'accompagnement de proximité des porteurs d'idées de projets, créateurs d'entreprise, associations... ; l'aménagement, l'équipement et l'animation d'espaces d'information et d'échanges, de pôles multiservices. Les bénéficiaires pourront être les collectivités, les établissements publics, les organismes de formation, les chambres consulaires, les groupements d'employeurs, les associations et les entrepreneurs. Cette fiche action mobilisera 20% de la maquette financière, soit 353 000 euros d'aides publiques dont 300 000 euros de FEADER.
- **2 - Soutenir les filières locales et services associés en lien avec les ressources naturelles du territoire.** Les types d'actions porteront sur des études, la sensibilisation, l'expérimentation et la communication relatives aux produits et savoir-faire locaux ; des formations spécialisées et l'accompagnement des acteurs individuels et collectifs impliqués dans les filières locales ; l'aménagement et l'équipement individuel et collectif, visant l'amélioration de l'approvisionnement, du stockage, de la production, transformation, de la commercialisation et de la promotion. Les bénéficiaires pourront être les collectivités et leurs groupements, les établissements publics, les organismes de formation, consulaires, associations, agriculteurs, entrepreneurs... Cette fiche action mobilisera 23% de la maquette financière, soit 411 000 euros d'aides publiques dont 350 000 euros de FEADER.
- **3 - Asseoir le développement du tourisme sur les ressources patrimoniales, pour une plus grande notoriété du sud de la Guyane auprès des touristes.** Les types d'actions porteront sur les études des outils et produits contribuant au développement de l'offre touristique ; la formation spécialisée et l'équipement associé des porteurs de projet, individuels et collectifs ; les aménagements et équipements de pôles et/ou points d'information touristiques, de sites de découverte et de loisirs, d'hébergement adaptés aux différents publics et aux formes de tourisme proposées. Les bénéficiaires pourront être les collectivités et leurs groupements, les autres établissements publics, les associations, les agriculteurs et les opérateurs privés. Cette fiche action mobilisera 14% de la maquette financière, soit 237 000 euros d'aides publiques dont 200 000 euros de FEADER.
- **4 - Développer l'action culturelle et l'EEDD pour une plus grande appropriation du sud de la Guyane par ses habitants.** Les types d'actions porteront sur la réalisation d'études et la conception d'outils contribuant au développement de l'action socioculturelle et de l'EEDD ; l'animation, la sensibilisation et la formation ; la restauration et l'aménagement de sites patrimoniaux et d'espaces, supports à l'action socioculturelle et l'EEDD. Les bénéficiaires pourront être les collectivités et leur groupement, les autres établissements publics, les associations et les opérateurs privés. Cette fiche action mobilisera 13% de la maquette financière, soit 235 000 euros d'aides publiques dont 200 000 euros de FEADER.
- **5 - Ouvrir le territoire et enrichir nos expériences et savoir-faire par la coopération.** Les types d'actions porteront sur le soutien technique préparatoire aux projets de coopération ; la mise en œuvre de projets de coopération. Les bénéficiaires pourront être les structures porteuses de GAL, les groupements de partenaires locaux publics et privés. Cette fiche action mobilisera 5% de la maquette financière, soit 88 500 euros d'aides publiques dont 75 000 euros de FEADER.
- **6 - Animer, gérer et évaluer le programme LEADER.** Les types d'actions porteront sur l'information et l'accompagnement des porteurs de projet ; l'animation des comités de programmation, d'un réseau de partenaires et de groupes de travail ; la gestion administrative et financière, le suivi-évaluation et la communication. Les bénéficiaires qui seront basés à Maripa-Soula sont chargés de

coordonner le programme LEADER. Cette fiche action mobilisera 25% de la maquette financière, soit 441 500 euros d'aides publiques dont 375 000 euros FEADER.

Sévérine CHAMPETIER informe concernant la maquette financière, que le budget alloué au GAL Sud est de 1 766 000 euros d'aides publiques dont 1 500 000 euros de FEADER et 266 000 euros de CPN (contribution publique nationale). A titre d'information, dans le dossier de candidature il a été présenté un budget total de 2 988 500 euros d'aides publiques dont 2 540 000 euros de FEADER et 448 500 euros de CPN.

Elle précise que tous les GAL recevront la même somme en premier abondement, soit 1 500 000 euros de FEADER.

Concernant la gouvernance, le GAL Sud est composé d'un comité de programmation (l'instance décisionnelle) et d'une cellule d'animation (l'instance technique). Le comité de programmation regroupe 14 membres publics et privés réunis en collège. Le collège public a 6 titulaires (6 suppléants), le collège privé a 8 titulaires (5/6 suppléants). Elle indique que le détail de la composition se trouve dans le dossier de travail.

Afin de marquer davantage l'engagement des communes dans la démarche LEADER, il est proposé comme titulaire représentant le PAG, Jules DEIE (représentant des collectivités territoriales et de leurs groupes au bureau du CA) et comme suppléant, Tristan BELLARDIE (2eme vice-président PAG et représentant d'associations dans le domaine socio-économique et culturel au CA).

Le Président du CA remercie l'intervenante et passe la parole aux administrateurs.

Jules DEIE dit être honoré de cette proposition. Il reconnaît que le PAG, à travers le programme LEADER, a fait un travail remarquable. Si cette proposition était adoptée par le CA, il serait heureux de poursuivre le travail de partenariat avec le PAG en faveur du développement local.

Tristan BELLARDIE dit qu'il a déjà l'expérience du GAL Sud car il faisait partie des membres du précédent programme en tant que représentant du maire de Maripa-Soula. Il pense avoir été choisi pour son expérience et est heureux de pouvoir continuer ce travail. Il ajoute que le programme LEADER 2014-2020 a pris du retard et demande à la CTG de faire avancer les choses de manière à ce que les petits porteurs de projets ne soient pas lésés car il y a une grande attente du territoire.

Claude SUZANON dit, en tant que président du GAL Sud du précédent LEADER, que ce programme est une réelle opportunité pour le territoire pour transformer l'activité économique informelle en activité formelle. Ce programme a eu un effet levier et a permis de faire émerger de nombreux petits projets dans le domaine du tourisme, de la culture.... Le temps du programme LEADER étant compté, il faut que dès à présent tous les porteurs de projets intéressés se fassent connaître afin de pouvoir consommer l'enveloppe dédiée. L'équipe LEADER en place fait déjà un gros travail de « propagande » et il demande à tous les organismes de faire connaître ce programme dont le territoire a réellement besoin.

Hervé ROBINEAU dit que la difficulté du programme LEADER est que les porteurs de projets doivent avancer les fonds pour financer leurs projets. Pour les petits porteurs de projets cela est très compliqué d'où le fait que ce sont les organismes publics (mairies...) qui peuvent en bénéficier car ils ont la trésorerie nécessaire.

Sévérine CHAMPETIER dit que le GAL sud du précédent programme avait pu négocier auprès des organismes bancaires la mise en place de prêt pour les petits porteurs de projets.

Tristan BELLARDIE informe que dans le cadre de son association de kayak, il a pu bénéficier du LEADER pour l'acquisition de matériel, et effectivement la grande difficulté a été le préfinancement (l'association devait trouver 10 000 euros). L'association a choisi de passer par le « prêt participatif » (prêt auprès d'anonymes) avec un délai de remboursement à chacun de 6 mois afin de prendre en compte le délai de versement des fonds européens.

Béregère BLIN dit que le problème de préfinancement est une difficulté interGAL et qu'il serait intéressant de réunir les 5 GAL de Guyane pour en débattre, partager et trouver des amorces de solutions.

Gauthier HORTH souligne qu'il serait intéressant de mettre dans le collège privé un représentant du domaine minier.

Séverine CHAMPETIER indique que le choix des membres du collège privé s'est fait au regard des thématiques retenues dans la stratégie LEADER. La question minière a été évoquée mais pas retenue pour être partie prenante de la stratégie.

M. Olivier MAIGNIEN présente ses excuses, devant assister à une autre réunion et quitte la séance.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président met la délibération au vote. Après lecture de la délibération concernant la stratégie LEADER, elle est approuvée à la majorité (- 3 abstentions).

8. Point d'information sur la lutte contre l'orpillage illégal

Béregère BLIN rappelle que, comme à l'accoutumée, le PAG (Denis LENGANEY et elle-même) fera un point sur le diagnostic du territoire et les impacts environnementaux puis passera la parole aux représentants des forces de l'ordre, Messieurs GLADIEUX et CHANARD, pour un point sur la lutte à plus proprement parlé.

Denis LENGANEY commence par le bilan des constatations faites lors des survols en hélicoptère organisés par le PAG en juillet 2016. Il précise que les personnes qui y ont participé sont 3 à 4 inspecteurs de l'environnement du PAG, 1 gendarme et le pilote. Ces survols se sont déroulés durant 18h45 dont 14h45 d'observation. Il y a eu 303 points GPS relevés dont 248 sur le PAG (sites d'activité ou campements), les 2/3 des données ont fait l'objet d'un commentaire dans l'observatoire de l'activité minière (OAM). Il y a eu 258 photos réalisées.

Il poursuit par un bilan par commune :

- Sur Papaïchton, on a constaté une baisse à l'échelle communale cependant le Petit Abounami est très actif et le secteur Caveira est en croissance, sur la Montagne Cottica le niveau de l'activité est équivalent à celui de 2015. Le Lycanaon reste un secteur en activité malgré les nombreuses interventions des forces armées.
- Sur Saul, on constate une baisse de l'activité sur Montagne Continent suite à des opérations des forces armées sur la zone. Sur Alicorne (situé en cœur de parc), il y a un retour de l'activité.
- Sur Camopi, on constate le plus haut niveau d'activité depuis 2014. Il y a un retour d'activité sur Caïman mais surtout sur Tampak. Il y a un regain d'activités sur les affluents de Pian bois. La Sikini et l'Alikéné sont stables.
- Sur Maripa-Soula, on constate une hausse de l'activité sur la crique Eau Claire, Tadeu (reprise du primaire). Sur la Waki-Tampok, le nombre de sites a doublé en 1 an. Il y a une forte activité sur le Mont Hocco et le Dégrad Roche. On a constaté 3 à 5 barges sur le Tampok.

Béregère BLIN dit que comme bilan général, au vu des résultats des campagnes de survols et des missions terrestres effectuées par le PAG en 2016, on peut dire que le nombre de sites actifs est à son niveau le plus élevé depuis mars 2014, il y a une forte hausse sur certains secteurs (Mont Hocco, Tampak...) malgré les interventions des forces de l'ordre. L'ensemble des secteurs traditionnellement orpillés sont actifs et le nombre des campements est en nette augmentation. Il y a une forte réactivité

des « garimpeiros ». Les chantiers sont plus petits et installés sur petits talwegs et sous couvert forestier. Ils utilisent des petits moteurs qui sont facilement déplaçables. Il y a un impact immédiat des missions de lutte mais les orpailleurs réinvestissent le site après le départ des forces armées.

Denis LENGANEY dit que le PAG travaille conjointement avec la gendarmerie et les forces armées et ont mené plusieurs missions. Il donne quelques exemples :

- Tampok (Maripa-Soula (aire d'adhésion) le 17/08) : constat de 3 à 6 barges cachées difficilement observables en pirogue, invisibles lors des survols.
- Abattis Cottica (Papaïchton (aire d'adhésion) le 06/09) : le bilan a été limité car il y a des problèmes de confidentialité des missions.
- Pian Bois (Camopi (zone cœur) le 10/09) : les sites étaient démontés, il y a de grandes difficultés de surprendre les garimpeiros à cause des « sonnettes ».
- Alicorne (Saül (zone cœur) le 09/09) : le site est actif, constat de 10 moteurs + 3 puits + village. 2 moteurs ont été détruits par pot thermique et 5 ont été brûlés.
- Abounami (Maripa-Soula (zone cœur et aire d'adhésion) du 21 au 27/09) : constat d'une turbidité très élevée sur le Petit Abounami, il n'y a pas d'activité observée en zone de cœur.
- Yaou (Maripa-Soula (aire d'adhésion) les 11 et 13/10) : mission de reconnaissance PAG puis mission immédiate avec les FAG, 2 sites ont été traités en 2 jours

Il poursuit en disant que ces missions ont permis de constater une persistance de l'activité, la logistique est très active sur les contournements et il y a une réactivation des sites à proximité du bourg de Maripa-Soula. Les opérations de lutte permettent de neutraliser l'activité pendant un temps mais il y a une nécessité d'avoir un retour sur sites pour stopper la réactivation et poursuivre la destruction.

Bérengère BLIN dit que l'intérêt des échanges de compétences est souligné par les agents terrain, cependant les moyens et les disponibilités sont limités et pas extensibles à l'infini. Le PAG a émis des propositions d'adaptation de la lutte Harpie, à savoir constituer des équipes conjointes permanentes (FAG, gendarmerie, PAG) sur le terrain (Camopi, Maripasoula, Saül) afin de renforcer l'efficacité des missions.

Elle informe que concernant la brigade nature des amendements ont été déposés par la députée Chantal BERTHELOT dans le cadre de la loi égalité outre-mer. Il s'agit d'une :

- habilitation des inspecteurs de l'environnement sur le code minier à pouvoir saisir et détruire sur le territoire du Parc amazonien (zone cœur et aire d'adhésion) ;
- habilitation des agents de police judiciaire de la gendarmerie à pouvoir saisir et détruire, spécifiquement dans le cadre du dispositif Harpie.

Ces propositions ne sont pas encore votées, il faut attendre le vote de la loi début 2017 pour voir si ces évolutions sont confirmées.

Bérengère BLIN conclut en disant que suite à la délibération qui a été prise au dernier CA concernant l'armement des agents, la commande des coffres a été faite. Le PAG est dans l'attente des autorisations préfectorales d'acquisition des armes. La formation est prévue début 2017.

Le Lieutenant-colonel CHANARD fait le point sur le volume et le type d'opérations qui ont été menés sur les communes du PAG de novembre 2015 à novembre 2016.

Il dit qu'il a été mené 387 patrouilles, soit pour les FAG 883 jours de présence en forêt. 2 postes de contrôles fluviaux existent, 1 sur la Sikini et 1 sur l'Inini où les agents sont armés en permanence. Il y a eu 55 patrouilles de longue durée avec pouvoir de police (plus de 48 heures), 135 patrouilles locales conjointes (entre 24 et 48 heures) dont 9 avec les agents du PAG. Au cours de 2017, les patrouilles conjointes vont augmenter. Les FAG ont menés 167 patrouilles autonomes sans pouvoir de police, ce sont essentiellement des missions de renseignement ou de présence dans le but de préparer d'autres actions. Sur demande, l'appui d'un officier de police est possible lors de ces missions si cet officier est capable de rallier la zone dans laquelle a été constatée l'infraction. Il y a eu 12 missions d'assauts hélicoptères par des

équipes spécialisés (1 par mois). Il y a eu 4 opérations de destruction de puits à l'explosifs (2 sur la crique Eau-claire, 1 sur le carbet Roche et 1 sur Yaou), 2 autres sont prévues avant la fin de l'année 2016. Une opération de 3 semaines (du 26/09 au 09/10) a été menée sur le bassin de la Camopi, ce qui a permis une nette amélioration de la turbidité de l'eau. En ce moment, se déroule une opération entre Grand Santi, Maripa-Soula et Saül (plus précisément Eau-claire et Abounami).

Le Lieutenant-Colonel GLADIEUX parle de l'action Harpie sur toute la Guyane. Il dit que bien que certaines opérations ne soient faites directement sur le PAG, elles ont des répercussions positives sur celui-ci. Il précise que par « force Harpie » il faut entendre les forces armées en Guyane, la gendarmerie, la police aux frontières, les agents assermentés de l'ONF et les inspecteurs de l'environnement du PAG.

En 2014, les forces Harpie ont menés 694 opérations sur l'ensemble du département. En 2015, il y a en a eu 996. En 2016 (jusqu'à aujourd'hui) il y en a eu 1600. L'effort d'engagement des forces Harpie est donc croissant. La durée des opérations a également augmenté, en 2015 on atteignait 1500 jours de présence en forêt. En 2016 on est déjà à 3600 jours de présence en forêt. La présence des forces de l'ordre gêne la production de l'or des garimpeiros qui sont obligés durant ces périodes d'arrêter leur activité.

L'activité des garimpeiros reste soutenue mais celle des forces harpie également, ce qui génère une production moindre des garimpeiros et un gros impact financier pour eux.

Parallèlement à ces missions de destructions, il y a les enquêtes judiciaires (ou investigations) qui permettent de neutraliser les réseaux de logisticiens qui évoluent depuis les bases logistiques du Brésil jusqu'à l'intérieur de la Guyane.

Concernant les saisies et destructions de matériels, en 2015, la somme des destructions de matériel (concasseur, moteur...) représente 12 millions d'euros. En 2016 cela représente 15 millions. En 2014, les forces Harpie ont saisi 138 000 litres de carburant, en 2015 170 000 litres et en 2016 230 000 litres. En 2014, il a été saisi 90 tonnes de vivres. En 2015, 100 tonnes et en 2016 116 tonnes. En 2014, il a été saisi 73 moteurs hors-bords, 108 en 2015 et 137 en 2016. Pour les pirogues, 104 ont été saisie en 2014, en 2015 135 et 160 en 2016.

Il indique qu'1/3 de la population des garimpeiros est permanente, les 2/3 restants sont « saisonniers » (restent entre 3 et 6 mois), soit une population totale estimée à 9990 individus en 2015. Cette population comprend les « gratteurs » (main d'œuvre), les cuisiniers, les chefs de chantiers, les logisticiens et les marchands. En 2016, on estime cette population à 7800 personnes. Cette donnée peut évoluer considérablement en peu de temps s'il y a une rumeur attestant d'un nouveau filon d'or en Guyane.

Il précise que toutes les données qu'il a citées sont la photographie d'un instant donné et ne peuvent pas certifier de la pérennité de la situation.

Le Président du CA remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Siong YA remercie les forces Harpie pour le travail qu'ils accomplissent, notamment sur Saül où la quiétude est revenue et perdue grâce à leur intervention. Elle souhaite savoir ce qu'il advient des garimpeiros pris en flagrant délit, sont-ils renvoyés dans leur pays ou laissés sur place ?

Le Lieutenant-Colonel GLADIEUX dit qu'il est difficile de prendre un individu en flagrant délit d'orpaillage illégal, c'est-à-dire en train de manipuler une pelle, un concasseur, une lance...etc. Lors des opérations, le temps d'arriver sur le site et de sécuriser le secteur, les garimpeiros ont déjà arrêté de travailler et caché le matériel. A ce moment, les personnes présentes sont considérées comme des « badauds » selon la loi. Le seul délit que les forces Harpie peuvent leur reprocher, c'est leur présence illégale sur le territoire français. A ce moment là, il y a une reconduite à la frontière (Oiapoque ou Albina) ou une injonction de quitter le territoire français. Concernant les barges, il n'y a pas besoin de flagrant délit, la présence sur la barge suffit comme preuve d'activité aurifère illégale. Dans ce cas là, il y a eu des comparutions puis les personnes ont pu être défrayées auprès de tribunaux et être condamnées (peine de prison ou amendes à payer).

Eric INFANTE ajoute que depuis 1 an, la préfecture de Guyane travaille avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Brésil et le Suriname afin d'aboutir à de la reconduite aux frontières lointaines. C'est le pays

de destination qui décide de la région (commune ou district) de son pays où l'on doit déposer ses ressortissants. Pour le moment, le Brésil a décidé de faire déposer ses ressortissants à Oiapoque, les négociations sont en cours pour que lieu de reconduite soit au sud du Brésil car la majorité des orpailleurs brésiliens viennent de l'Amapa (au nord du Brésil). Il rappelle que les reconduites aux frontières des garimpeiros sont à la charge de l'Etat français.

L'enjeu principal de la lutte est de mettre en place une stratégie qui dissuaderait tout individu à venir faire de l'orpaillage illégal en Guyane car le coût de production serait plus élevée (ou équivalent) que les gains. C'est pourquoi les forces harpie cherchent à mettre à mal principalement les filières logistiques et le matériel de l'orpaillage illégal (destruction/saisie de vivres, de carburant, de moteurs, de quads.....) afin que le fait « d'orpailler » leur reviennent trop cher.

Akama OPOYA pense que les interventions des forces de l'ordre ont l'effet inverse sur les garimpeiros, au lieu de les faire partir, ils sont encore plus nombreux. Il a constaté qu'à chaque intervention armée sur un site illégal, d'autres garimpeiros arrivent par la suite. Il a vu les forces de l'ordre saisir des pirogues et le lendemain voir passer 30 pirogues d'orpailleurs aux abords de son village. Il ajoute que pour installer leur site d'orpaillage, les garimpeiros déforestent énormément et tuent la faune.

Gauthier HORTH ne tient pas à féliciter les forces de l'ordre car il juge que leur travail n'est pas bon. Depuis que la population a accès aux résultats d'Harpie, elle constate que ceux-ci ne progressent pas. Il est outré d'entendre le représentant du préfet dire que l'Etat mise plus sur le désistement des orpailleurs illégaux que sur la sanction. Sur les 7000 orpailleurs illégaux recensés, il y a 6950 badauds et 50 responsables. L'objectif est de sanctionner, si possible, les 50 responsables et les 6950 autres on ne leur fait rien. Cela fait plus de 20 ans que l'orpaillage illégal sévit en Guyane toujours aussi intensément et sur les mêmes sites. Il estime inconcevable d'admettre cela alors que la France exerce sa puissance dans le monde entier, notamment dans des pays qui ne dépendent pas d'elle. Il croit qu'il est possible d'éradiquer l'orpaillage illégal en Guyane dans un délai d'1 mois voire de 15 jours si la France le souhaite vraiment, vu sa puissance de frappe. Il pense que les chiffres de l'orpaillage illégal concerneraient le Jura ou le Massif central, on n'en serait pas là 20 ans après.

D'autre part, il dit que le PAG a été créé sur 2 mensonges. A savoir, le PAPA (plan d'accompagnement du parc amazonien) et l'éradication de l'orpaillage illégal. Concernant le PAPA, 20 millions prévus ne sont jamais arrivés en Guyane or les sommes prévues dans ce plan ont grandement poussé les maires de l'époque à donner leur accord pour la création du parc national. Concernant l'éradication de l'orpaillage illégal, il a été dit aux populations que la création d'un parc national permettrait l'éradication de l'orpaillage car il était impensable d'avoir dans une aire protégée de l'orpaillage et ses conséquences néfastes pour l'environnement. 10 ans après, l'orpaillage illégal est toujours là dans les communes concernées par le PAG. Tous les secteurs d'orpaillage illégal d'avant la création du PAG sont encore exploités à l'heure d'aujourd'hui et il y a de surcroit plusieurs nouveaux secteurs d'orpaillage illégal qui ont vu le jour. La situation économique et sociale des territoires sur lequel le PAG s'est implanté n'a que très peu évolué par rapport à l'augmentation de la population. Si tout cela est mis en perspective, il n'y a eu aucune évolution réelle, sinon dans le mauvais sens. Il dit que cette situation remet en cause le statut de zone de cœur d'un parc national. Il réitère sa proposition de réduire la surface du PAG de 1000 fois pour donner à l'établissement les moyens de gérer sa surface.

D'autre part, il informe que les équipes de gendarmerie en place (hors cadre des opérations harpie, lutte contre l'orpaillage) pour la sécurité de la population à Saint-Elie et Grand-Santi sont en train d'être retirées petit à petit. Il se demande quelle autre commune sera encore concernée par ce retrait.

Claude SUZANON trouve qu'il y a beaucoup de raccourcis dans les propos de M. HORTH. Il est vrai qu'il y a eu des promesses avant la création du PAG mais émanent des politiques qui souhaitaient voir émerger le PAG. Il pense que si le PAG n'avait pas été créé la situation de l'orpaillage illégal dans les communes du PAG serait pire, la présence du PAG ayant limité les dégâts. Le PAG a pu faire monter la pression auprès de différents ministères afin que des moyens soient mis spécialement sur le territoire du PAG. Il est vrai que la situation est difficile et on aurait tous souhaité que l'orpaillage illégal soit éradiqué cependant il ne pense que ce soit si simple que cela. Concernant le PAPA, il n'a effectivement pas été jusqu'à son terme,

notamment à cause de l'amendement Charrasse, cependant des infrastructures ont vu le jour grâce à ce plan. Il tient à saluer le gros travail des forces de l'ordre concernant l'orpaillage illégal.

Eric INFANTE dit qu'il s'agit d'une incompréhension de la part de M. HORTH. Lors de ses propos, il disait que les forces de l'ordre ont des actions sur les filières logistiques et sur les matériels qui permettent de renchérir le coût de production de l'or pour les garimpeiros. C'est ce surenchérissement qui fait que les orpailleurs ne viennent plus. L'Etat n'attend pas les bras croisés que les orpailleurs décident de ne plus venir orpailler en Guyane mais met en œuvre les conditions pour les dissuader de venir.

Il ne pense pas que tous les sites d'orpaillage illégal d'avant la création du PAG soient encore exploités à l'heure d'aujourd'hui. Il prend pour exemple le site de Dorlin et les sites aux alentours. D'autre part, le nombre de sites actifs à l'échelle de la Guyane a été divisé par 2 en 18 mois.

Il dit que maintenir l'opération Harpie au quotidien demande un effort et une volonté politique réelle. Les forces de l'ordre doivent pouvoir faire leur mission classique de sécurité, être disponible pour les opérations extérieures (opération sentinelle) et également pour les missions de lutte contre l'orpaillage. Il peut comprendre qu'il est frustrant et insatisfaisant de se dire que lors d'opération les forces de l'ordre ne peuvent arrêter les orpailleurs illégaux s'ils ne les prennent pas en flagrant délit malgré des présomptions manifestes mais les forces de l'ordre se doivent de respecter la Loi. Une des solutions est de faire évoluer les lois et c'est ce qui se passe en ce moment notamment avec les amendements de Mme BERTHELOT dont il a été question auparavant. Il rappelle que tout individu est libre de saisir les politiques (sénateur, député...) pour faire évoluer les lois et invite M. HORTH à le faire s'il le souhaite.

Le Lieutenant-colonel CHANARD dit qu'il serait intéressant d'arrêter les opérations des forces Harpie afin de voir comment évoluerait la situation car d'après les dires de M. HORTH, les opérations des forces Harpie ne sont pas efficaces. Il dit que malgré le fait qu'on ne puisse pas se satisfaire de la résilience de l'orpaillage illégal, l'action des forces de l'ordre est primordiale car elle contient tout au moins l'activité illégale. La situation géographique de la Guyane n'est pas comparable avec celle du Massif Central qui n'a pas 630 km de frontière avec le Brésil, 500 km de frontière avec le Suriname et une forêt dense primaire. Dans la population des garimpeiros, il y a une « tournante » de position, c'est-à-dire qu'un simple porteur peut devenir un chef de chantier et vice-versa. Cela dépend du chantier, du moment et d'un tas de paramètres propres à leur fonctionnement, il y a donc autant de chefs de chantiers qu'il y a de garimpeiros.

Concernant l'engagement des forces de l'ordre, il informe qu'il y a plus d'une centaine d'évacuations sanitaires en forêt dans les forces Harpies par an. Il rappelle que plusieurs agents des forces de l'ordre ont perdu la vie lors des opérations Harpie (le dernier datant de mai 2016 à Saint-Elie). Il pense que l'on devrait mesurer les propos concernant l'inefficacité des forces de l'ordre dans les opérations Harpie car plusieurs y ont laissé leur vie.

Le Colonel Jean-Côme JOURNE dit que concernant l'éradication de l'orpaillage illégal en 15 jours, il laisse M. HORTH seul responsable de ses propos mais serait curieux de connaître sa stratégie pour le faire ainsi que sa commande de moyens. Il ajoute que l'armée française est en ce moment au Sahel, dans les rues de Paris (état d'urgence) et dans pleins d'autres opérations en cours dans le monde entier. L'opération harpie agit avec les moyens humains et financiers qui lui sont accordés.

Tristan BELLARDIE remercie les forces harpie pour leur engagement quotidien dans la lutte contre l'orpaillage illégal. Malheureusement, il y a un jeu « de chat et de la souris » entre les forces de l'ordre et les garimpeiros. Il pense que les moyens des forces de l'ordre ne sont pas suffisants par rapport à l'ampleur de la tâche. Il souhaite que la communication faite au CA soit axée sur le territoire car c'est ce qui intéresse la population qui subit quotidiennement les conséquences de l'orpaillage illégal. Même si à l'échelle du département les chiffres ont baissé, pour le territoire ils sont en hausse (128 sites actifs). Malgré la lutte permanente des forces de l'ordre, on n'arrive pas à endiguer ce phénomène.

Les bases sont maintenant installées sur la rive du Surinam mais les garimpeiros viennent orpailler sur le territoire français. Il dit que le Surinam se comporte comme un « état bandit » qui favorise grandement l'installation de toute la logistique liée à l'orpaillage illégal en Guyane. Le fait que la valeur de l'or ne cesse

d'augmenter (40 000 euros le kilo) n'aide pas la lutte car même quand les forces de l'ordre détruisent ou saisissent du matériel, l'impact financier est moindre pour les garimpeiros contrairement à ce que pense les forces de l'ordre. Durant les mois de juillet et août, la population a vu arriver une quantité impressionnante de pirogues remplies à ras-bord de vivres et autres matériels. La population des garimpeiros sur la rive surinamienne a doublé, voire triplé avec une activité permanente (même la nuit). La population a vraiment le ressenti que la lutte a peu, voire aucun, impact sur l'activité illégale.

Laurent KELLE remercie l'ensemble des services engagés dans la lutte contre l'orpaillage illégal pour le travail accompli. Toutefois, il dit qu'il ne faut pas se satisfaire du bilan car malheureusement les résultats sont inquiétants pour le territoire du Sud de la Guyane où les chiffres sont en augmentation.

Il dit être frappé par le manque d'implication directe du ministère des affaires étrangères. Il pense qu'un parc d'une telle ampleur ne peut pas fonctionner correctement sans une réelle politique étrangère nationale et européenne complètement adaptée. Le Suriname est largement bénéficiaire de fonds européens sur des filières structurantes de son territoire. Il pense que la solution est dans la négociation diplomatique avec les 2 pays voisins.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président remercie les intervenants et passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. Délibération sur le Programme de Coopération interrégionale Amazonie PCIA « Aires protégées du Plateau des Guyanes 2017 – 2019 »

Gilles KLEITZ indique que l'objectif principal de ce programme de coopération est de renforcer les aires protégées du plateau des Guyanes et leurs actions en faveur du développement local, de la protection de la forêt, et des cultures et identités qui lui sont liées. C'est un programme multi-partenarial et transnational porté par les gestionnaires d'aires protégées de l'Amapa, du Suriname, du Guyana et de la Guyane ayant pour finalité de renforcer la résilience du massif forestier du Plateau des Guyanes à l'horizon 2030 et sa contribution au développement local durable. Les partenaires sont les suivants :

- Pour le Brésil : le Parc national des Montagnes des Tumucumaques et l'ICMBio
- Pour le Surinam : le South Suriname Conservation Corridor Initiative et le DNC
- Pour le Guyana : le réseau des aires protégées du Guyana et la PAC
- Pour la Guyane : la CTG, le CENG et le PAG
- En transversal : le WWF international (implanté en Guyane, au Guyana et au Brésil) et Conservation international (antenne régionale)

Gilles KLEITZ dit que les principaux résultats escomptés sont premièrement la mise en place d'un échange régional pérenne entre les aires protégées afin d'améliorer leur contribution au développement local et durable, deuxièmement la capitalisation des meilleures approches, et troisièmement le renforcement des capacités de trois aires protégées de l'Amapa, du Suriname et du Guyana. L'enveloppe est de 1 590 000 euros. Pour mener à bien ce programme, cela passera par :

- l'organisation de trois ateliers régionaux rassemblant les gestionnaires des AP (un atelier annuel pendant trois ans) et la production pour chacun d'un compte rendu avec annexes ;
- La rédaction et la diffusion aux bénéficiaires du projet de 4 synthèses thématiques établies de façon participative ;
- La mise en place d'un site virtuel de partage d'informations pour les gestionnaires d'aires protégées ;
- La réalisation d'opérations de formation, de renforcement de capacité, de mise en commun et d'investissements dans les trois aires protégées visées (Parc national des Montagnes des

Tumucumaques au Brésil, South Suriname Conservation Corridor et le réseau des aires protégées du Guyana).

Gilles KLEITZ conclut en disant que c'est un sujet innovant. Il pense que des aires protégées bien gérées et génératrices de développement local et de conservation des patrimoines peuvent être une réponse efficace à un certain nombre d'enjeux, notamment dans les territoires peu peuplés. En outre, la Guyane peut devenir la référence régionale en matière de développement durable et de bonne gestion et valorisation des ressources naturelles, pour un développement fort et qualitativement adapté.

Le Président du CA passe la parole aux administrateurs.

Eric DUBOIS dit que l'ONF est très intéressé pour participer à ce projet, en autofinancement, notamment sur les Nouragues et la Trinité pour lesquels les plans de gestion sont en cours de renouvellement.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président met la délibération au vote. Après lecture de la délibération approuvant l'engagement du PAG dans le Programme de Coopération interrégionale Amazonie PCIA « Aires protégées du Plateau des Guyanes 2017 – 2019, elle est approuvée à la majorité (moins 2 abstentions).

10. Délibération sur la pérennisation du dispositif « Appel à Projets »

Antoine MESSAGER rappelle qu'un dispositif « Appel à Projets » (AAP) a été mis en place dans le but d'améliorer la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'attribution de certaines subventions mais également d'améliorer la concertation et la transparence en interne et externe sur l'attribution de ces subventions. Il s'agissait notamment d'améliorer l'accompagnement local dispensé par le PAG avec ses partenaires aux porteurs de projets collectifs. L'année 2016 avait été choisie comme une année pilote.

La réception des candidatures s'est faite du 31 mars au 31 mai 2016. Il y a eu 4 thèmes retenus, à savoir la jeunesse (ciblé sur l'Oyapock), l'éducation à l'environnement (pour tout le territoire), l'écoresponsabilité des événements (pour tout le territoire), les petits projets structurants pour le développement (ciblé sur le Maroni). Le budget initial était d'environ 52 000 euros. Parallèlement, le PAG a mis en place localement un accompagnement de l'écriture et montage de projet pour les associations locales.

Il indique qu'une évaluation du dispositif 2016 a été réalisée en août/septembre 2016. Cela a montré que l'appel à projet a plutôt bien fonctionné, malgré sa première année de mise en route et des dysfonctionnements. Les points positifs sont que des documents types ont été établis, une commission mixte a été organisée, la notation a été transparente et rigoureuse, les dossiers ont pu être centralisés et traités uniformément. Les points à retravailler concernent la mise en œuvre d'une meilleure circulation de l'information en interne et en externe en amont, l'amélioration de l'accompagnement des associations et écoles en amont et la phase de conventionnement à améliorer. Ce bilan a permis de faire ressortir 3 pistes d'amélioration :

- consolider et affiner le dispositif existant au sein du PAG ;
- proposer une information et un accompagnement de qualité aux porteurs de projets collectifs ;
- construire et mettre en œuvre à moyen terme un cadre commun d'intervention pour la société civile du sud qui soit multi-bailleurs, multithématique et territorialisé.

Antoine MESSAGER dit que la proposition de nouvelle mouture de l'AAP pour 2017 est la suivante :

- Il y aura 3 thèmes :
 - Jeunesse (généralisé à tout le territoire).
 - Promesses du territoire (avec priorité Oyapock et Haut-Maroni).
 - Education à l'Environnement (généralisé à tout le territoire).

- La réception des dossiers se fera sur 3 mois avec un calendrier plus tôt dans l'année et 2 sessions annuelles ;
- la grille d'analyse sera améliorée ;
- Un dispositif d'accompagnement mieux élaboré et déployé sera mis en place.

Il précise que le thème de l'éco responsabilité sera traité sous un autre format au fil de l'eau, permettant de sensibiliser et accompagner progressivement les acteurs concernés.

Il conclut en disant que l'objectif final, dans les années à venir, est d'aller de plus en plus vers les partenaires et le cofinancement et le renforcement des capacités locales.

Le Président du CA remercie l'intervenant et passe la parole aux administrateurs.

Agnès ALEXANDRE-BIRD demande quels sont les liens avec l'association GRAINE.

Antoine MESSAGER dit que le PAG a signé une convention cadre avec l'association depuis 2015. Le GRAINE a fait un appel à projet sur l'accompagnement au montage de projet et le PAG lui propose des financements pour cela. Ces 2 projets étant complémentaires, le PAG est en train de renouveler la convention avec le GRAINE afin que l'association puisse dispenser cet accompagnement.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président met la délibération au vote. Après lecture de la délibération approuvant la pérennisation du dispositif appel à projet, elle est approuvée à la majorité (moins 1 abstention).

11. Point d'information sur le rattachement du PAG à l'Agence Française de la Biodiversité

Gilles KLEITZ invite les administrateurs à consulter leur dossier de travail pour les détails.

Il rappelle qu'une réforme nationale a acté la création d'une agence française de la biodiversité (AFB) qui regroupera des institutions existantes telles que l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques), parcs nationaux de France, l'ATEN (atelier technique des espaces naturels) et l'agence des aires marines protégées.

Cela représente 1200 agents. Il y aura des sièges à Paris, à Montpellier et à Brest qui seront en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité en France. Pour l'année 2017 le budget est de 220 millions d'euros. Les parcs nationaux, donc le PAG, bien que rattachés à l'AFB garderont leur indépendance c'est-à-dire que rien ne changera dans leur fonctionnement habituel sauf que des fonctions supports mutualisées seront mises en œuvre.

Un des dispositifs innovants de l'AFB est sa déclinaison territoriale, afin de favoriser l'émergence dans les régions et collectivités d'agences régionales de la biodiversité. C'est un statut particulier qui permet de monter des agences locales sur la biodiversité et l'eau. Il est également prévu la création de 4 comités d'orientation : 1 dédié à l'outre-mer, 1 à l'eau, 1 à la mer et le dernier aux espaces naturels.

Le Président du CA remercie l'intervenant et passe la parole aux administrateurs.

Gauthier HORTH dit que la raison qui motive ses abstentions lors des votes des délibérations est là, par rapport aux questions de gouvernance de la biodiversité. Il trouve que la Guyane n'a pas une juste représentation dans cet organisme alors qu'elle représente 50% de la biodiversité française. Il dit que la CTG devrait avoir le courage de remettre en cause la présence et la représentation de l'agence de la biodiversité en Guyane. Il propose qu'une motion soit prise concernant le non rattachement du PAG à l'AFB.

Serge URBANO dit que le décret de rattachement à l'AFB des parcs nationaux a été examiné dans le CA du

parc national des Pyrénées. Cela a suscité de débats concernant l'existence d'un comité d'orientation terrestre, c'est-à-dire comment serait représenté les parcs nationaux dans le cadre de la dynamique terrestre.

Gilles KLEITZ dit qu'effectivement dans le décret il n'est pas prévu un comité d'orientation espaces naturels mais les responsables de l'AFB pensent fortement demander la création d'un comité d'orientation des espaces naturels dans lequel les parcs nationaux (et tous les gestionnaires d'espaces naturels) pourraient se retrouver. Cela sera possible une fois que le Conseil d'administration de l'AFB sera installé.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le président remercie les intervenants et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Point d'information sur les 10 ans du PAG

Jean-Maurice MONTOUTE dit que l'an prochain, le 27 février 2017, le PAG aura 10 ans. A cette occasion, le PAG a voulu marquer l'évènement afin d'échanger et dialoguer sur ses missions. Les principaux évènements se dérouleront au siège et sur le territoire. Il s'agira principalement de :

- 1 journée « portes ouvertes » au siège de l'Etablissement
- Sur une semaine, un festival dans une commune du PAG (Maripa-Soula) autour de la danse traditionnelle et contemporaine
- Des visites guidées dans chaque commune du PAG durant toute l'année

Il est également prévu des éditions spéciales sur le PAG dans les médias écrits et audiovisuels tels que Une Saison en Guyane, des diffusions de pastilles sonores sur Radio Guyane. Il est prévu la réalisation d'un clip vidéo et la création d'une chanson du PAG.

Il invite les administrateurs à regarder dans leur dossier de travail pour tous les détails.

Il précise que pour mettre en place tout cela le PAG fera des partenariats avec les organismes, institutions et entreprises privées de la place.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, le président remercie l'intervenant et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Point d'information sur le Comité de vie locale

Jacques GRELOT indique le comité de vie locale (CVL) s'est réinstallé le 28 juin 2016 avec l'élection du Bureau. M. Akama OPOYA a été nommé président, la 1^{ère} vice-présidente est Mme Euridice SAMUEL de Saül, la 2^{ème} vice-présidente est Mme Sandra SUITMAN de Camopi.

Il rappelle que le CVL est un organe consultatif du PAG qui assiste l'établissement en matière de politique contractuelle, de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale.

Une réunion de bureau est prévue avant la fin de l'année 2016. Une série de formation est prévue pour les membres du CVL pour qu'ils puissent mieux échanger avec la population et être des relais d'information.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, le président remercie l'intervenant et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Choix de la date du prochain CA

Après discussion, il est décidé que la prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 09 mars 2017.

Le Président revient sur la motion relative au point 4 de l'ordre du jour « Délibération sur le Budget Initial de l'exercice 2017 » et fait lecture du texte proposé. La majorité des administrateurs est d'accord sur le texte et approuve cette motion.

15. Questions diverses

Le président du CA demande aux administrateurs s'ils veulent intervenir dans les questions diverses. Aucun d'administrateur n'a de point à rajouter.

Le président du CA indique que la convention d'application de la charte sur la commune de Papaïchton sera signée avant le déjeuner par le maire de Papaïchton et lui-même.

Les administrateurs n'ayant plus de question et l'ordre du jour étant épuisé, le Président du CA remercie les administrateurs de leur présence et lève la séance à 14h00.

Le Président du Conseil d'administration du
Parc amazonien de Guyane,
M. Claude SUZANON

Parc amazonien de Guyane

Parc national



Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2016

MOTION

Budget initial 2017

Considérant la taille des territoires concernés par le PAG ;

Considérant l'enclavement, l'isolement et les besoins spécifiques de ces territoires ;

Considérant les missions supplémentaires allouées au PAG par l'article L331-15-5 du code de l'environnement, notamment en termes de développement durable ;

Considérant les projets engagés suite à l'adhésion à la charte de 100% des communes concernées;

- Le Conseil d'administration prend acte du fait que le présent budget initial est voté sur la base d'informations techniques transmises en octobre 2016 mais sans notification officielle du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.
- Compte tenu des considérants exposés, le Conseil d'administration :
 - o réaffirme la nécessité de disposer à minima du présent budget pour 2017 incluant 85,8 ETPT;
 - o expose sa grande vigilance quant à une éventuelle future diminution des moyens humains et financiers du PAG, obérant considérablement la mise en œuvre de ses missions et des projets engagés et attendus sur le territoire ;
 - o Souligne l'impératif pour l'établissement de disposer de moyens interministériels pour mettre en œuvre pleinement les missions qui sont inscrites dans sa charte ;
 - o Rappelle la nécessité pour l'établissement de disposer d'un budget ministériel proportionnel à l'ampleur de son territoire et de ses missions de surveillance et police dans le contexte actuel d'activité d'orpaillage illégal.

Le conseil d'administration remercie la Ministre de l'attention qu'elle voudra bien porter à cette motion.

Le Président du Conseil d'administration,

Claude SUZANON

Le 2^{ème} Vice-président
du Conseil d'administration,

Tristan BELLARDIE